

## **Règlement d'ordre intérieur**

### **Centre Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte Junglinster**

Vivre en communauté signifie

- Accepter l'autre dans sa globalité, y compris ses Différences ;
- Respecter les uns les autres ;
- Aider quand quelqu'un a besoin de votre aide ;
- Savoir accepter et permettre l'aide.

#### Absence

Les résidents sont priés de se présenter à un membre du personnel, à la fois lorsqu'ils quittent le bâtiment que lorsqu'ils y reviennent.

Les portes extérieures sont verrouillées la nuit pour des raisons de sécurité. Si vous trouvez les portes d'entrée verrouillées, vous pouvez utiliser la sonnette pour appeler un membre du personnel qui vous ouvrira la porte.

#### Temps de repos

La considération mutuelle et la compréhension mutuelle sont les priorités absolues du CIPA Junglinster. Les volumes des téléviseurs et postes de radio doivent être réglés à volume ambiant/modéré afin d'éviter toute perturbation. De 22h00 à 6h00, toute atteinte à la tranquillité est à éviter.

#### Heures de visite

Les visites sont très importantes pour les résidents, leur famille et leurs connaissances. Il n'y a pas d'heures de visite fixes dans l'établissement. Pendant la journée, des visiteurs peuvent être accueillis à tout moment.

Les salles de séjour servent à la réunion des résidents. Deux salons sont disponibles sur demande pour des fêtes personnelles, en famille ou entre amis.

## Offres d'accompagnement social et culturel

Les activités hebdomadaires et les calendriers mensuels des événements sont affichés dans toutes les zones résidentielles et sont également diffusés sur la chaîne d'information interne (chaîne de télévision 5). Chaque résident peut participer comme il le souhaite. Les espaces communs sont à la disposition de tous. Les installations extérieures peuvent également être utilisées individuellement par chaque résident.

## Règles d'hygiène et de protection contre l'incendie

Les denrées périssables doivent impérativement être conservées au réfrigérateur. La propreté du réfrigérateur doit être assurée.

Des animaux domestiques peuvent être amenés, après accord préalable de la direction.

Il est interdit de fumer dans les chambres des résidents en raison du risque élevé d'incendie !

Si des dommages sont constatés dans les chambres, il faut immédiatement informer le concierge ou la réception.

Tout abus d'alcool doit être évité dans l'intérêt de la santé et de la sécurité. Les résidents en état d'ébriété doivent rester dans leur chambre.

L'abus d'alcool constitue une infraction au règlement intérieur et peut entraîner la résiliation de la convention d'hébergement et de soins par l'établissement.

Lors de la première occupation, tous les appareils électriques ainsi que les distributeurs électriques, les réglettes de distribution et les câbles de rallonge qui sont censés être utilisés dans la chambre du résident doivent être convenus avec la direction de l'établissement. Il en va de même pour les nouvelles acquisitions d'appareils électriques ainsi que de distributeurs électriques, de réglettes de distribution et de câbles de rallonge en cours de résidence dans l'établissement.

## Repas

Au restaurant, les repas sont proposés aux heures suivantes :

Petit-déjeuner :	à partir de 08:00 heures
Déjeuner :	à partir de 12:00 heures
Dîner :	à partir de 18:00 heures

Sur demande, les repas peuvent être servis en chambre. Ce service est payant s'il n'est pas fourni pour des raisons de santé – un certificat du médecin traitant est requis. Les tarifs se trouvent dans la liste de prix en Annexe 1.

## Nos collaborateurs :

Le personnel travaille selon les horaires de travail établis et a des instructions strictes pour traiter les résidents avec respect.

Tous les employés de l'établissement sont embauchés et rémunérés suivant les dispositions de la convention collective applicable. Il est interdit au personnel d'accepter des cadeaux et des objets de valeur de la part des résidents ou des membres de leur famille (article 8 du Code d'éthique).

## Suggestions et plaintes

Tout le monde – tant les résidents que les proches - a le droit de s'adresser à la direction de l'établissement pour lui faire part de ses suggestions, de ses demandes et de ses problèmes.

Une "boîte à lettres" dans le hall d'entrée est à disposition pour les réclamations et suggestions écrites. Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement effectuées par écrit.

Nous nous efforçons de vous conseiller et de vous aider.

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre établissement.